

Communiqué

Objet :

Clôture de la procédure transactionnelle d'indemnisation des vétérinaires sanitaires suite à la non affiliation aux régimes de sécurité sociale au titre des activités prophylactiques réalisées avant 1990 sous mandat de l'État.

Nous vous remercions de bien vouloir contribuer à la diffusion de l'information qui suit.

La procédure ministérielle transactionnelle d'indemnisation des vétérinaires sanitaires pour défaut de cotisation aux régimes de sécurité sociale au titre des activités prophylactiques réalisées avant 1990 sous mandat de l'État, opérationnelle depuis 2012, touche à sa fin.

La date limite de dépôt des dernières demandes :

- de vétérinaires retraités,
- de vétérinaires encore en activité,
- de veufs/veuves et ayants droit de vétérinaires décédés

est fixée au mardi 15 mai 2018.

Les dossiers sont à envoyer en recommandé à l'adresse suivante :

**Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
SG / SAFSL
« Contentieux Vétérinaires sanitaires »
78, rue de Varenne
75349 PARIS CEDEX 07 SP**

Un numéro de téléphone est à disposition : le 01 49 55 55 49.
